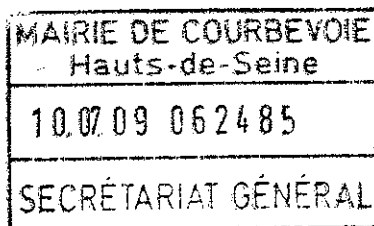


VILLE DE COURBEVOIE

Courbevoie, le 9 JUIL. 2009



Le Maire
Député des Hauts-de-Seine

Monsieur Marc BRABANT
Directeur Général
ESH Logis Transports
158, rue de Bagnolet
75020 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Je reviens vers vous au sujet du projet d'urbanisme envisagé sur le périmètre où se trouvent actuellement les trois bâtiments des Damiers dénommés Anjou, Bretagne et Infra.

Je tiens à vous rappeler que je ne signerai pas les arrêtés de permis de démolir tant que les habitants ne seront pas tous assurés d'un relogement, étant bien précisé que chaque immeuble est à considérer indépendamment des autres.

Je souhaite par conséquent vous rappeler les obligations qui sont les vôtres en qualité de bailleur :

- entretien des bâtiments, rendu d'autant plus important que certains logements sont vides ;
- élaboration d'un véritable plan de relogement et propositions de solutions de relogement, avec accompagnement des foyers les plus fragiles ;
- information des locataires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Jacques Kossowski
Jacques KOSSOWSKI

VILLE DE COURBEVOIE

Courbevoie, le - 9 JUIL. 2009



Le Maire
Député des Hauts-de-Seine

Monsieur Patrick DEVEDJIAN
Ministre auprès du Premier Ministre, chargé
de la mise en œuvre du plan de relance
Président de l'EPAD
Tour Opus 12
77, esplanade du Général de Gaulle
La Défense 9
92914 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Monsieur le Ministre,

Je reviens vers vous au sujet du projet d'urbanisme envisagé sur le périmètre où se trouvent actuellement les trois bâtiments des Damiers dénommés Anjou, Bretagne et Infra.

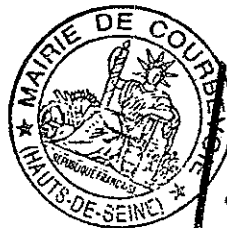
Je tiens à vous rappeler que je ne signerai pas les arrêtés de permis de démolir tant que les habitants ne seront pas tous assurés d'un relogement, étant bien précisé que chaque immeuble est à considérer indépendamment des autres.

Afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des habitants, il est impératif que la date de dépôt des demandes de permis de démolir et le calendrier de réalisation des travaux soient cohérents avec le calendrier de relogement géré par Logis Transports. De ce fait, l'information diffusée doit être parfaitement claire et transparente.

La Ville de Courbevoie sera en particulier très vigilante sur les deux points suivants :

- les habitants ne doivent en aucun cas être pénalisés par cette opération ;
- la qualité urbaine du projet n'est pas négociable.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



J. Kossowski
Jacques KOSSOWSKI

VILLE DE COURBEVOIE

Courbevoie, le 9 JUIL. 2009



Le Maire
Député des Hauts-de-Seine

Monsieur Emin ISKENDEROV
Président Directeur Général
Société Hermitage
1 et 3, avenue Marceau
75116 PARIS

Monsieur le Président Directeur Général,

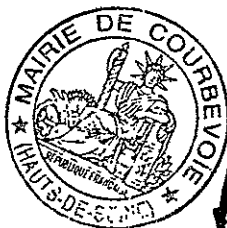
Je reviens vers vous au sujet du projet d'urbanisme envisagé sur le périmètre où se trouvent actuellement les trois bâtiments des Damiers dénommés Anjou, Bretagne et Infra.

Il est impératif que la date de dépôt des demandes de permis de démolir et le calendrier de réalisation des travaux soient cohérents avec le calendrier de relogement géré par Logis Transports.

Je tiens à vous rappeler que je ne signerai pas les arrêtés de permis de démolir tant que les habitants ne seront pas tous assurés d'un relogement, étant bien précisé que chaque immeuble est à considérer indépendamment des autres.

Par conséquent, je souhaite, d'une part que les demandes de permis de démolir ne soient déposées que dès lors qu'un vrai plan de relogement, immeuble par immeuble, sera établi, et d'autre part qu'il ne soit pas diffusé d'informations sur la programmation du chantier, lesquelles ne font qu'ajouter au désarroi et à la confusion des habitants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



J. Kossowski
Jacques KOSSOWSKI